



ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME





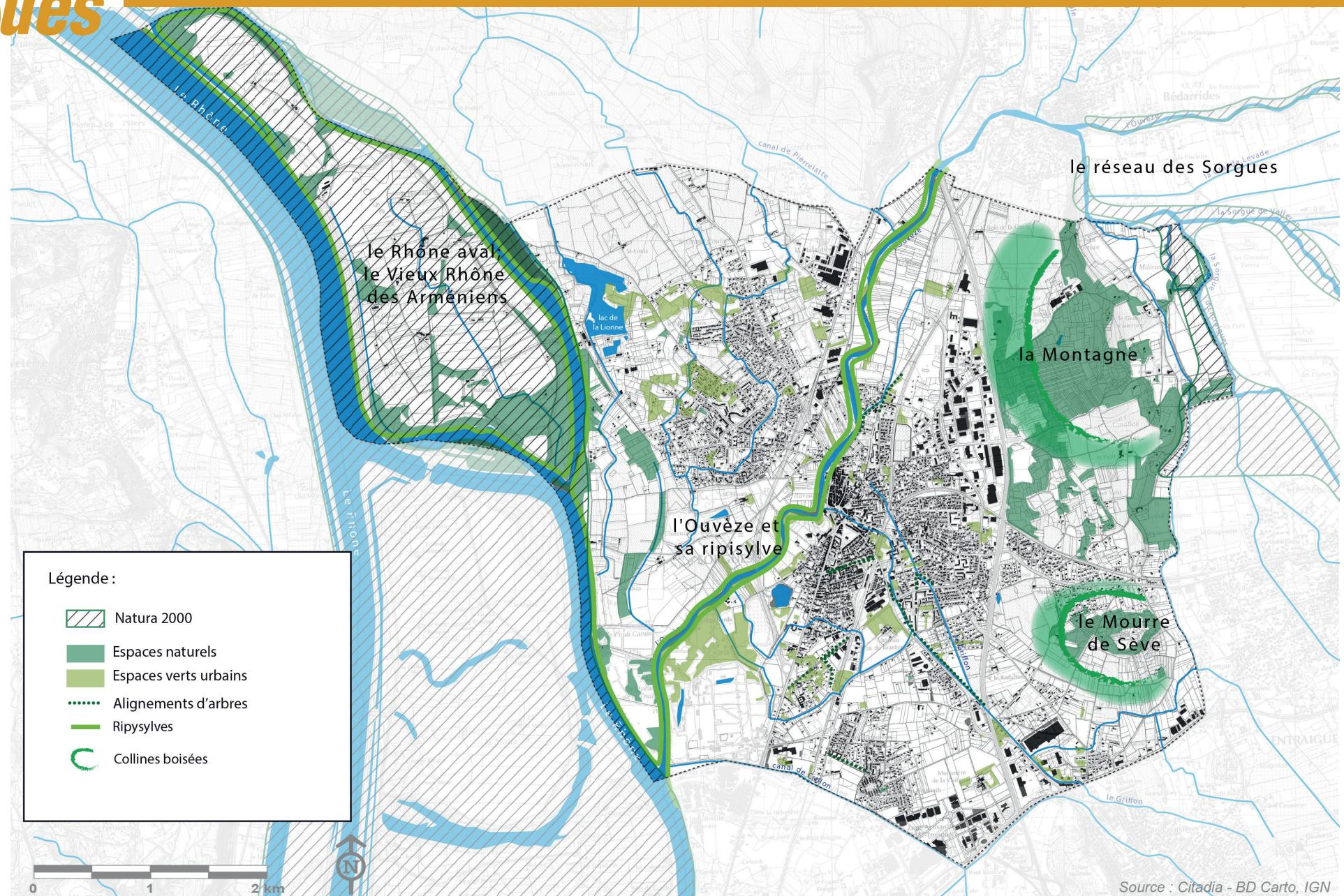
ORIENTATION 1

PRESERVER LE PATRIMOINE AGRICOLE ET NATUREL DU TERRITOIRE

La commune de Sorgues puise son identité dans la diversité de ses espaces naturels et agricoles et la cohérence de ses paysages qui forgent un cadre de vie de qualité. L'évolution des modes de vie a largement contribué à la modification de ses paysages et parfois à leur perte d'intégrité.

La commune possède un patrimoine naturel et agricole reconnu à divers titres (Réseau Natura 2000, patrimoine, bâti, cadre paysager et espaces de loisirs) qui subissent aujourd'hui la proximité de la ville et de l'étalement urbain de ces dernières années.

L'ensemble des espaces de qualité doivent être préservés pour y assurer le maintien de la biodiversité écologique et paysagère et les activités touristiques et agricoles associées. Dans un souci d'ouverture au public et de sensibilisation au respect de l'environnement, certains espaces pourront faire l'objet d'aménagements légers, respectueux des sites et des usages, afin de les mettre en valeur et de garantir leur entretien.



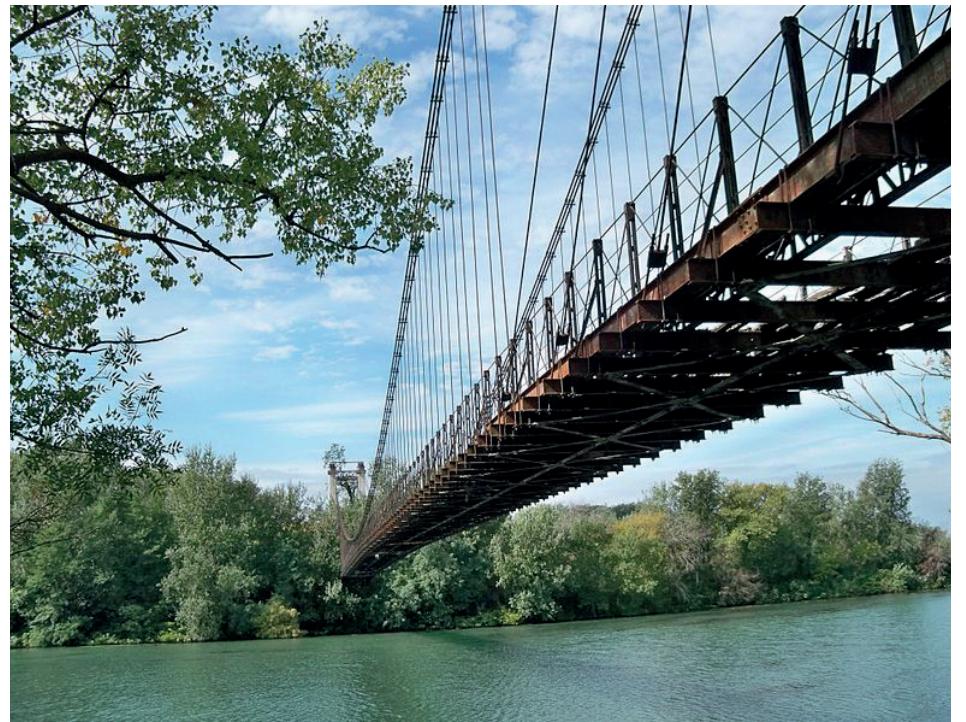
1.1- PRESERVER LA DIVERSITE DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS DU TERRITOIRE

1.1.1 Affirmer et renforcer la protection des espaces naturels

Les espaces naturels remarquables (Natura 2000, ZNIEFF) jouent un rôle dans la préservation de la biodiversité, la gestion et l'expansion des crues ainsi que la défense incendie. Certains de ces espaces sont le support d'activités économiques (agriculture, tourisme, loisirs...).

La préservation de leur vocation naturelle et de leur rôle écologique est réaffirmée sans remettre en cause le rôle économique de certains de ces espaces (notamment dans le cadre d'une valorisation des richesses du sous-sol, du potentiel venteux ou solaire).

En revanche, ces sites n'ont pas pour objet d'être urbanisés.



LES ESPACES AGRICOLES

